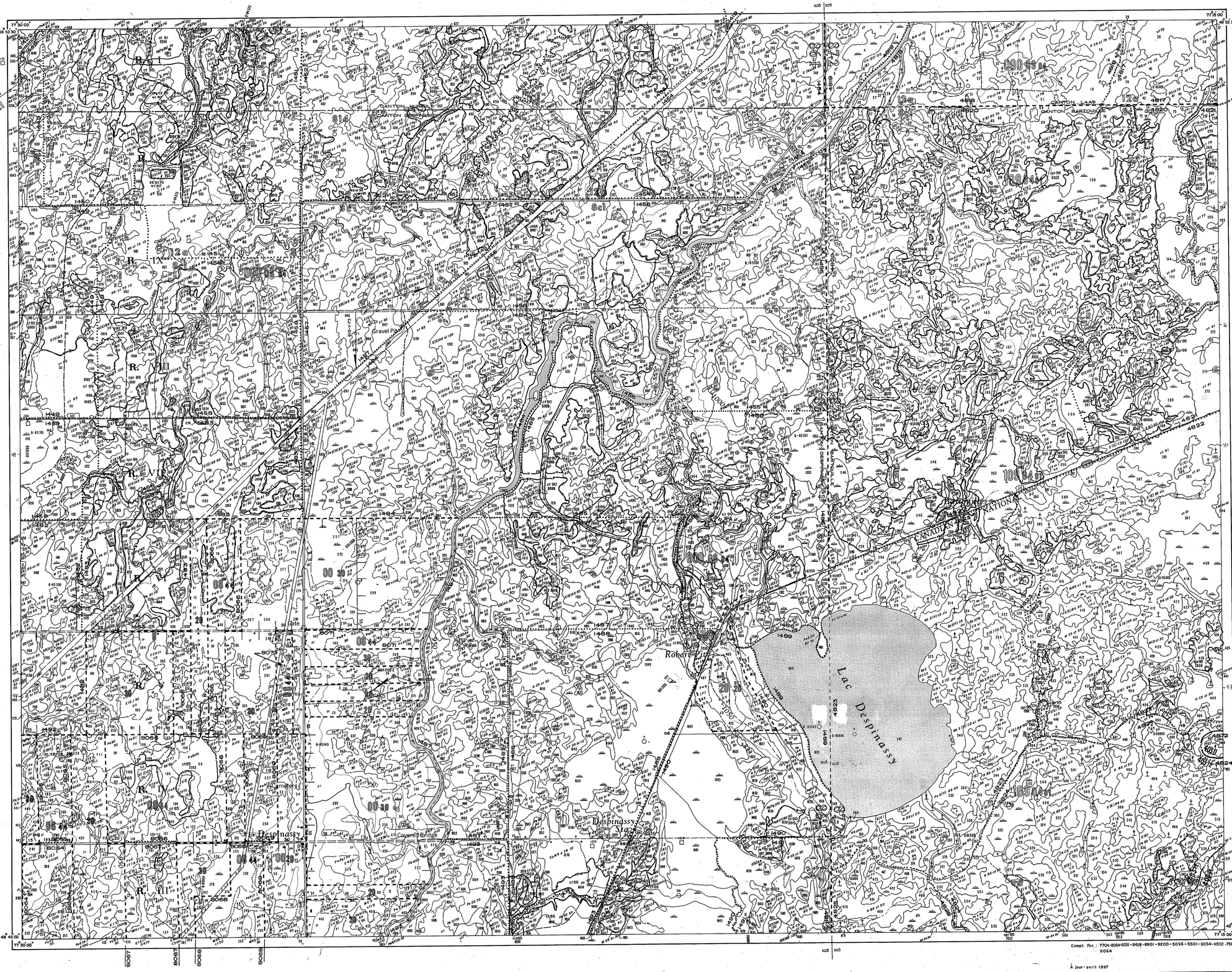

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe par bandes alternées
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe à diamètre limite
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe de jardinage
Coupe partielle (dégagement à jour)
Plantation à racines nues
Plantation en récipients
Plantation de boutures
Ensemencement
Récolte commerciale
Récolte dans les tiges isolées (abattage libre)

N.B. Ces interventions indiquent des perturbations et des origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
— — à pruche
Pessière
— — (épinette noire et/ou épin. rouge occupent plus de 75% de la portie résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à épinette noire
— — (plantation d'épinette blanche)
— — (plantation d'épinette de Norvège)
— — (plantation d'épinette noire)
— — (plantation d'épinette rouge)
Sapinière
— — de sapin et/ou épin. blanche occupent plus de 75% de la portie résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à épinette noire
— — à mélèze
— — (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin gris
— — avec épinette noire
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Pinède à pin rouge
— — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin gris
— — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — avec pruche
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Pinède à pin gris
— — (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin rouge
— — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — avec pruche
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à épinette noire et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)
Pruchière
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à épinette noire et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Mélèzin
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze japonais)
— — (plantation de mélèze hybride)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

Feuillu d'essences intolérantes avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec résineux
— — — — avec sapin
Bouleau à bouleaux blancs avec épinette noire ou rouge
— — — — avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec résineux
Bouleau à bouleaux jaunes avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec résineux
Peuplierai avec sapin
— — — — avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — avec résineux
Érablière rouge résineuse
Érablière résineuse
Érablière rouge
— — à pin gris
— — à pin rouge
Mélangés à feuillus tolérants
— — — — sur station humide

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— — d'essences intolérantes
— — d'essences tolérantes
— — sur station humide
— — (plantation)
Bouleau à bouleaux blancs
— — à bouleaux jaunes
Peuplier
Érablière rouge
— — à bouleaux blancs
— — à bouleaux jaunes
— — à peuplier
— — à feuillus d'essences intolérantes
— — à feuillus d'essences tolérantes
Frênaie d'Amérique à sucre
— — de bouleau jaune
— — de peuplier
— — de peuplier hybride

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Désolé et semi-désolé sec
Désolé et semi-désolé humide

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivière et lac)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terres agricoles
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épaisse légère
Chablis partiel
Chablis partiel
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊕ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TIGES DE
0 (-5 ans)	0-50 ans
30	21-40
50	41-60
70	61-80
90	81-100
120	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	CLASSES
70-30 (ans)	30-70 (ans)
90 -	30-90 -
120 -	30-120 -
150 -	30-150 -
180 -	30-180 -
210 -	30-210 -
240 -	30-240 -

FORÊT IRRÉGULIÈRE

Jeune peuplement: Peuplé à dominance de haut tallis(arbre), majorité des tiges entre 0 et 30 ans; autres peuplements: majorité des tiges entre 0 et 50 ans
Vieux peuplement: Peuplé à dominance de haut tallis(arbre), majorité des tiges supérieures à 90 ans; autres peuplements: majorité des tiges est plus de 90 ans

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 40 %	?
Forte	41 à 50 %	?
Abrupte	51 % et plus	?

Pente moyenne entourée de pentes fortes ou abrupte ?

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	1	2	3	4	5	6
	5m	10m	15m	20m	25m	30m
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	A6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	B6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	C6
D 20%	D1	D2	D3	D4	D5	D6

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1D C3 c2 S2H C6 ⊖
— S1 — désolation
— D — classe de pente
— C3 — classe d'âge
— c2 — classe de densité
— S2 — classe de hauteur
— H — classe de densité
— C6 — sous groupe d'essences
— ⊖ — groupement d'essences

S1D C3 c2 S2H C6 ⊖ ?
— S1 — classe de pente
— D — classe d'âge
— C3 — classe de densité
— c2 — classe de hauteur
— S2 — classe de densité
— H — type de couvert
— C6 — groupement d'essences
— ⊖ — classe de pente
— ? — classe de pente

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. GAUTHIER, PARENT & ASS. (1982) INC.
SIGNATURE: [illegible]

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR.: MARCEL SIRois (1982) INC.
SIGNATURE: [illegible]

Carte forestière: Photographie aérienne: 1983-85
Année de publication: 1984-85-86
Année de révision:

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 8
Unité de gestion: 86-1*
Unité d'aménagement: 1
Unité de sondage: 000 08 04*
Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique: 4051
Bassin primaire: 7
Bassin secondaire: 814
Unité de gestion privée
Municipalité: 84900
Division de recensement: 7 7
Municipalité
Cadastre
Parcelle: 1491*
Région écologique: 12a

Municipalité régionale de comté M.R.C ABITIBI 850

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Divisions territoriales en date du: 15/4/84, 1/9/85
Déclinaison magnétique: 14° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-F-4 S.E. S.O.	32-F-3 S.E. S.O.	32-F-2 S.E. S.O.
32-C-13 N.E. S.E. S.O.	32-C-14 N.O. S.O.	32-C-15 N.E. N.O. S.E. S.O.
32-C-12 N.E. S.E.	32-C-11 N.O. S.O.	32-C-10 N.E. N.O. S.E. S.O.

32 C/14 S.O.

Compt. For.: 7704-8066-8331-8618-8901-9200-5056-5501-6034-6502-7518-8064

À jour: avril 1997

2